

AQUA CALORIS

De
Aqua Caloris

Rue de Royenne, 44
1390 Grez-Doiceau
Belgique

TVA: BE0654877781

Pour
Jonathan Moreau

Grand'Rue 20
1435 Mont-Saint-Guibert
Belgique

FACTURE

FACTURE FA00195

Émise le: 27 nov. 2025

Échéance: 27 déc. 2025

Description	Prix (HTVA)	Taux de TVA	Quantité	Total
Entretien gaz condensation Wallonie	145,00 €	6 %	1	145,00 €
Ramonage de poêle ou feu ouvert / cassette	75,00 €	6 %	1	75,00 €
Sous-total HTVA				220,00 €
TVA (6%)				13,20 €
Montant dû				233,20 €

Termes & Conditions

/!\ Nouvelles conditions de majoration de TVA de 6% à 21% : <https://fin.belgium.be/fr/particuliers/habitation/construire-renover/renover/modification-taux-tva-installations-combustibles>

En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 % sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

Déclaration du client :

En acceptant une facture au taux réduit, le client confirme que les conditions légales pour l'application du taux réduit sont remplies. En cas de non-respect, l'administration fiscale pourrait réclamer la TVA de 21%, ainsi que d'éventuelles pénalités. Il est donc de la responsabilité du client de nous informer immédiatement si l'une de ces conditions n'est pas remplie. Voir le lien ci-dessous. Nous-nous réservons le droit de corriger le taux de 6% vers 21% après l'émission de la facture si les informations n'ont pas été clairement transmises.

- Sauf exception prévue par la loi, le taux de 21 % de TVA s'applique à nos prestations. Les marchandises vendues sans placement, les rénovations sur des sites non résidentiels ou des maisons résidentielles de moins de 10 ans à la date d'émission de la facture doivent être vendue au taux légal de 21%.
- Conformément à l'Arrêté Royal n° 20 du 20 juillet 1970, let aux réduit de 6 % est applicable aux travaux réalisés sur un bâtiment

Payez avec votre app bancaire



IBAN: BE61 7360 5662 3917

lionel@aquacaloris.be
0472136643

d'habitation dont la première occupation remonte à plus de 10 ans. L'habitation doit être utilisée principalement comme logement privé, et les travaux doivent être facturés au consommateur final. (source :

<https://fin.belgium.be/fr/particuliers/habitation/construire-renover/renover-taux-de-tva#q2>).

- Les taxes actuelles, et à venir, frappant directement ou indirectement toutes ventes sont à charge de l'acheteur.
 - Toute commande est soumise aux présentes conditions générales à l'exclusion des conditions propres au client stipulées par écrit sur facture.
 - L'acheteur reconnaît en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses sauf stipulation expresse contraire.
 - Toutes nos factures sont payables au comptant dans les 8 jours et sans escompte. Le paiement de nos factures ne peut pas être échelonné sauf si nous en donnons explicitement l'accord par email.
 - Les appareils livrés sur le lieu de l'intervention sont payables au comptant à la réception de la livraison. Aucune garantie n'est accordée en cas de vol ou de perte pour les machines livrées sur site.
 - Nos appareils sont garantis 2 ans contre tout vice de fabrication et contre toute usure anormales, sous réserve d'un usage conforme aux recommandations de nos techniciens et aux préconisations du constructeur, telles que décrites dans le manuel d'utilisation. Celui-ci est disponible en version papier (si fourni), sur le site du constructeur ou en en faisant la demande par email au constructeur ou à notre entreprise. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous respectez les bonnes pratiques d'utilisation.
 - Les réclamations sur facture, doivent être introduites par email avec accusé de réception à l'adresse lionel@aquacaloris.be dans les 8 jours de leur réception. Toute marchandise livrée ou placée, reste notre propriété jusqu'au règlement complet de leur montant, plus taxes.
 - En cas de non-paiement à l'échéance, un premier rappel gratuit sera envoyé, accordant un délai de 14 jours calendrier pour régler la dette.
 - Pour les rappels supplémentaires, un coût de 7,50 € maximum par rappel peut être réclamé.
 - Passé ce délai, un intérêt de retard et des indemnités forfaitaires pourront être réclamés, conformément aux dispositions légales en vigueur.
 - Les intérêts de retard sont calculés à partir du jour suivant l'expiration du délai de 14 jours (+ 3 jours si par courrier), comme suit :
 - Le taux d'intérêt légal pour les transactions B2B s'élève à 11,5 %
 - Le taux d'intérêt légal B2C s'élève à 4,5 %
- (source : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/taux-dinter%C3%AAt-l%C3%A9gal-applicable)
- Les indemnités forfaitaires sont calculées en 3 tranches comme suit :
 - 20 € si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 €
 - 30 € augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 € si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 €
 - 65 € augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 2.000 € si le montant restant dû est supérieur à 500€. (source : <https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/endettement/regles-generales-en-cas-de>)
 - Pour satisfaire à la loi du 14.7.1991, il est stipulé que le vendeur versera une indemnité de 2,5€ par jour de retard de livraison et indemniser le consommateur selon les règles de droit commun en cas de manquement à toutes autres obligations. Toute dette portant sur une somme d'argent est réputée portable.
 - Compétence des tribunaux : tout litige sera tranché par la justice de paix de Jodoigne-Perwez et/ou le Tribunal de Commerce de Nivelles.

Payez avec votre app bancaire



IBAN: BE61 7360 5662 3917

lionel@aquacaloris.be
0472136643